

Avec vous, là où ça compte.

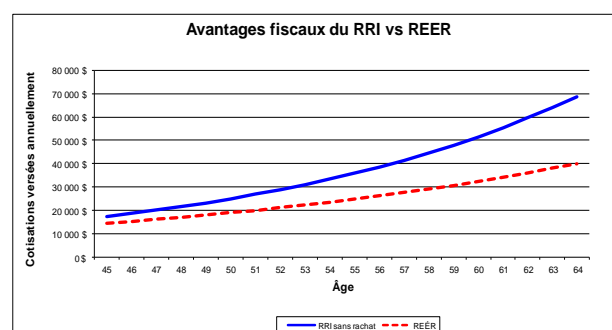
LE RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI)

Mallette actuaires inc. compte une vingtaine d'années d'expertise dans les RRI. Nos experts ont déjà mis en place ou administré plus de 1 000 RRI. L'actif moyen de nos RRI est de plus de 490 000 \$.

POUR QUI?

- Personne rattachée/lien de dépendance
- Âgée entre 40 et 67 ans
- Qui ne participe pas à un RPA/RPDB
- À l'emploi d'une société
 - rentable
 - qui peut utiliser les déductions fiscales
- Recevant un T4
- Préférentiellement avec des services passés assez longs

AVANTAGES FISCAUX



- Possibilité de cotiser davantage dans un RRI que dans un REER à compter de 40 ans

AVANTAGES

- Cotisations déductibles d'impôt pour l'entreprise
- Possibilité de rachat de service passé
- Frais d'administration ou de gestion peuvent être facturés à l'entreprise et déductibles d'impôt
- Possibilité de bonifier les prestations à la retraite
- Accumule davantage de capital-retraite qu'un REER
- Cotisations additionnelles permises si rendement inférieur aux prédictions
- Pas de cotisations minimales si le régime n'est pas sujet à la Loi sur les RCR
- Actifs de la caisse protégés des créanciers
- Planification des prestations de retraite

LE RRI DANS UNE ANNÉE

- Mise en place (règlement, acte de fiducie, évaluation actuarielle)
- Évaluation actuarielle (tous les 3 ans)
- Comptabilisation aux états financiers de l'entreprise (si nécessaire)
- Formulaires requis
- Relevé annuel au participant
- Modifications (s'il y a lieu)
- Terminaison ou retraite (s'il y a lieu)
- Réponses à vos questions par des spécialistes en tout temps